



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 MARS 2026 – 17 H 30

Réf 2026 – N°2/5.2

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-SEPT MARS à 17H30**, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 23/03/2026 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joachim RAMS, Doyen d'âge de l'assemblée.

PRÉSENT-E-S : Cédric BONATO- Maryline POUGENC – VERNHES Luc – Carine VANDERBISTE – André MORRA – Florence COMBE – Joachim RAMS – Incarnation CHALLEGARD– Cédric BREYSSE – Jean-Alain CASACCI– Serge PINQUIER– Mariana GARCIA – Nathalie CAVAILLÉ – Patricia BANCION – Cristel MARCHAND – Lorenzo SANCHIS – Catherine BIDET – Jean-Philippe CHARPIN – Yannick BUSSAC – Yann ALBERT – Amélie MARTORELL – Marine ANJO- Christian LAPISARDI – Nicole SABATIER – Régis VIANET – André VIGNE – Patricia VAN DER LINDE - Pascale MOURRUT - Noémie ALBECQ-MEGIAS

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : NÉANT

ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marine ANJO

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 29

I- Appel nominatif des conseillers

Marine ANJO procède à l'appel nominatif des conseillers.

II- Ouverture de la séance :

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

III- Nomination du secrétaire

Joachim RAMS propose la désignation de Mme Marine ANJO, en sa qualité de benjamine de l'assemblée, pour assurer le secrétariat de la séance.

IV- Présentation de l'ordre du jour de la séance.

La présente convocation a été envoyée le 23 mars 2026 avec l'ordre du jour suivant :

- II. Ouverture de la séance
- III. Nomination du secrétaire
- IV. Présentation de l'ordre du jour de la séance
 - 1) Installation du Conseil
 - 2) Election du Maire
 - 3) Détermination du nombre des Adjoints
 - 4) Election des adjoints au Maire
 - 5) Lecture et remise de la charte de l' élu local

AFFAIRE N°1

Installation du conseil municipal

Il appartient au Maire sortant de procéder à la convocation et à l'installation du Conseil municipal en donnant lecture des résultats des élections et en déclarant installés dans leurs fonctions les nouveaux élus lors d'une séance convoquée et se déroulant conformément, notamment, aux dispositions des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

A la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il convient de procéder à l'installation du Conseil municipal selon les dispositions en vigueur.

Le quorum étant atteint,

Débat :

Pierre MAUMÉJEAN fait la déclaration suivante : « Mesdames, Messieurs les élus, mesdames messieurs dans le public, bienvenue dans cette salle du conseil où nous allons procéder à l'installation des nouveaux conseillers municipaux que je tiens tout d'abord à féliciter pour leur élection et ensuite auxquels, je souhaite un excellent mandat. Je vais laisser la présidence comme l'usage le veut, au doyen des conseillers ou conseillères municipaux, municipales, qui procédera à l'appel ou fera procéder à l'appel, constatera le quorum, désignera un ou une secrétaire de séance et assumera la présidence. Le doyen étant M. Joachim RAMS, je l'appelle à présider la présente séance du conseil municipal. » Puis il quitte la salle du Conseil Municipal, sous les applaudissements.

Joachim RAMS avant de passer à la nomination du ou de la secrétaire de séance il souhaite faire l'intervention suivante : « Bonsoir à tous. Merci d'être venus si nombreux pour cette séance d'investiture.

Merci M. le maire Pierre Mauméjean pour votre présence en ouverture de ce conseil.

Mes chers collègues, c'est au bénéfice de l'âge que j'ai l'honneur d'ouvrir ce premier conseil municipal.

Permettez-moi de rappeler que, dans notre tradition républicaine, l'installation du conseil et l'élection du maire sont des moments qui appellent au respect du suffrage universel et des institutions.

Au-delà de nos sensibilités, nous avons désormais en partage la responsabilité de représenter l'ensemble des Aigues-Mortais.

Je forme le vœu que nos débats, tout au long de la mandature, se déroulent toujours dans la dignité, la tolérance et le respect de chacun.

Conformément à l'article L.2121-2 du Code général des collectivités territoriales, et compte tenu de la population recensée de la commune d'Aigues-Mortes, le nombre de Conseillers municipaux est fixé à 29 élus. »

Mme Marine ANJO, en sa qualité de benjamine, est désignée pour être la secrétaire de séance. Elle procède, en suivant, à l'appel des élus du nouveau Conseil Municipal.

AFFAIRE N°2

Élection du Maire

Joachim RAMS rappelle au Conseil que l'article L. 2122-7 dispose que « le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Il est donc proposé au Conseil de constituer un bureau de vote afin de recueillir les actes de candidature et de procéder à l'élection du Maire.

Il ajoute qu'auparavant, l'assemblée doit désigner 2 scrutateurs qui procéderont au dépouillement des votes. Il propose la candidature de Madame Marine ANJO pour la majorité municipale et propose un appel à candidature émanant des élus de la liste d'opposition. Il indique que Mme Nicole SABATIER sera également ascenseur.

Il appelle à candidature pour la fonction de Maire.

Cédric BONATO se porte candidat à l'élection du Maire.

Joachim RAMS demande s'il y a d'autres candidats. N'ayant pas d'autre candidature, il passe au vote.

Vote :

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Mme Nicole SABATIER et Mme Marine ANJO, assesseurs procèdent au dépouillement.

- Nombre de votant : 29
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Nombre de suffrage exprimés : 22
- Majorité absolue 15

Monsieur Cédric BONATO, avec 22 suffrages exprimés, est élu Maire et installé immédiatement dans ses fonctions.

AFFAIRE N°3

Création des postes d'adjoints au Maire

Cédric BONATO rappelle au conseil municipal l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « le conseil municipal détermine le nombre des adjoints mais sans que ce nombre puisse excéder 30 p. 100 de l'effectif légal du Conseil municipal ».

Il est donc proposé au Conseil de fixer à 8 le nombre des adjoints au Maire de la commune d'Aigues-Mortes.

Débat :

Monsieur le Maire propose de fixer à huit le nombre des adjoints.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

- Nombre de votant : 29
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Nombre de suffrage exprimés : 22
- Majorité absolue 15

Délibération 2026-9	DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS	Pour :	22	MAJORITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	7	GROUPE OPPOSITION

AFFAIRE N°4

Élection des Adjointes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 2122-7-2 dispose que « dans les communes de plus de 3500 habitants, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chaque liste, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

Il est donc proposé au Conseil de constituer un bureau de vote afin de recueillir les actes de candidature et de procéder à l'élection des Adjointes.

Débat :

Après avoir fait appelle pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire, le Maire propose la liste suivante :

1. Maryline POUGENC
2. Luc VERNHES
3. Carine VANDERBISTE
4. André MORRA
5. Florence COMBE
6. Joachim RAMS
7. Incarnation CHALLEGARD
8. Cédric BREYSSE

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Vote :

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Mme Nicole SABATIER et Mme Marine ANJO, assesseurs, procèdent au dépouillement :

- Nombre de votants : 29
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Nombre suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 15

La liste présentée par Monsieur le Maire recueille 22 suffrages.

Monsieur le Maire proclame adjoints et immédiatement installés dans leur fonction :

1. Maryline POUGENC
2. Luc VERNHES
3. Carine VANDERBISTE
4. André MORRA
5. Florence COMBE
6. Joachim RAMS
7. Incarnation CHALLEGARD
8. Cédric BREYSSE

Résultats du vote :

Délibération 2026-9	DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS	Pour :	22	MAJORITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	7	GROUPE OPPOSITION

AFFAIRE N°5**Charte de l'élu**

Monsieur le Maire fait lecture de la Charte de l'élu et en remet un exemplaire à chaque membre de l'Assemblée délibérante.

Il invite le Conseil à prendre acte de cette lecture et de cette transmission.

Résultat du vote :

Délibération 2026-10	PRISE D'ACTE DE LA LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

Mme Moémie ALBECQ-MEGIAS prend la parole et dit :

« Monsieur le Maire, Chers collègues, Chers Aigues-Mortais,

L'élection qui vient de s'achever a été marquée par une grande intensité.

Le résultat, qui se joue à seulement 16 voix près, dit beaucoup : il révèle une ville partagée, mais surtout une attente immense de la part de nos concitoyens.

Nous prenons acte de l'installation de ce conseil municipal et adressons nos félicitations à l'ensemble de ses membres.

Mais nous ne pouvons ignorer la responsabilité particulière qui en découle : Avec 2 493 suffrages portés sur notre liste, nous représentons une part essentielle des Aigues-Mortais.

Cette confiance nous oblige. Elle nous engage à être dignes de celles et ceux qui nous l'ont accordée, avec une vigilance constante et une exigence de transparence absolue dans la gestion de notre commune. Dans ce contexte, nous appelons à la dignité et à l'apaisement.

Car au-delà des clivages et des tensions de la campagne, un seul objectif doit désormais nous rassembler : travailler pour Aigues-Mortes.

Monsieur le Maire, vous êtes désormais le maire de tous les Aigues-Mortais, sans distinction.

C'est dans cet esprit d'équité, de respect et de rassemblement que nous attendons l'action municipale. Nous aborderons ce mandat avec un esprit de responsabilité.

Nous, les 7 élus de votre opposition, serons une force de proposition constructive et parlerons d'une seule voix : attentive et exigeante pour que les principes démocratiques qui fondent notre action publique soient respectés.

Nous avons également une pensée pour les agents municipaux, qui sont le socle de notre service public. Dans le contexte actuel, nous souhaitons que la transition s'opère pour eux avec stabilité et bienveillance. La continuité du service public et le respect de celles et ceux qui le font vivre au quotidien doivent rester notre priorité commune.

Être à la hauteur, être dignes de la confiance exprimée, et agir dans l'intérêt exclusif d'Aigues-Mortes : Telle sera notre ligne de conduite.

Je vous remercie. »

Cédric BONATO prend la parole et dit : « Ce soir, nous sommes rassemblés non comme des adversaires mais comme citoyens unis par notre attachement à Aigues-Mortes. Ce n'est pas le moment de s'attaquer sur nos divergences ou nos querelles passées. Aujourd'hui nous déposons nos égox, et nos rancunes, pour embrasser un projet commun. Nous avons tous le même objectif, une ville qui prospère, une ville où chaque voix compte, ou chaque main contribue.

Que vous soyez de la majorité ou de l'opposition, vous êtes indispensables. Rassemblons ce qui est divisé car c'est dans l'unité que nous avancerons. Aigues-Mortes n'a pas besoin de vainqueurs et de vaincus, elle a besoin de nous tous ensemble pour bâtir un avenir plus serein, plus solidaire plus ambitieux. Pour le bien de notre ville que nous aimons tant, je vous invite à tourner ensemble notre regard vers l'avenir. Un avenir que nous construirons avec écoute, respect et détermination. Merci »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.